



BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-DALPÉ

RÈGLEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Abonnement : L'abonnement est gratuit pour les résidents de la municipalité. Cependant, une preuve de résidence est exigée au moment de l'inscription (permis de conduire, facture d'Hydro-Québec, etc.). L'abonnement est effectif pour deux ans.

Abonnement d'un non-résident : Un non-résident doit déboursier un montant de 15 \$ par année pour s'inscrire à la bibliothèque. Pour les familles de deux (2) membres et plus, le montant est de 30 \$ par année.

Enfants : (14 ans et moins) Les enfants de 14 ans et moins devront obligatoirement avoir la présence d'un de leurs parents ou de leur tuteur pour s'abonner.

Carte d'abonné : L'abonné doit obligatoirement avoir sa carte de bibliothèque en main pour obtenir des services sur place.

Prêt : L'abonné a droit jusqu'à cinq (5) documents (maximum 2 nouveautés). Les documents sont prêtés pour une période de trois (3) semaines.

La bibliothèque n'est pas responsable du choix de livre des enfants.

Prêt numérique : Vous avez droit à cinq (5) documents pendant trois (3) semaines et jusqu'à trois (3) réservations. Le renouvellement n'est pas possible.

La gestion des livres numériques est indépendante de celle des livres papier. L'abonné gère lui-même ses emprunts.

Renouvellement : Les documents peuvent être renouvelés un maximum de deux (2) fois pour un total de neuf (9) semaines sauf s'ils sont réservés par un autre abonné.

Retour des documents : Les documents peuvent être remis au comptoir de la bibliothèque durant les heures d'ouverture ou dans la chute à livres hors des heures d'ouverture.

Réservations : L'abonné peut avoir jusqu'à cinq (5) réservations à son dossier. Suite à l'appel téléphonique lui indiquant qu'une réservation est disponible, l'abonné a une (1) semaine pour venir le récupérer.

Prêt entre bibliothèques : Les documents que la bibliothèque ne détient pas peuvent être empruntés gratuitement aux autres bibliothèques du réseau. Cependant, un délai de livraison variable doit être calculé.

Maximum de trois (3) demandes actives par abonné. Les documents sont prêtés pour une période de trois (3) semaines avec un renouvellement possible à une date spéciale. L'abonné a une (1) semaine pour venir récupérer le document au comptoir. En cas de non-récupération, le document ne pourra être redemander avant deux (2) mois.

Carte perdue ou abîmée : Des frais de 2 \$ seront appliqués pour refaire une nouvelle carte d'abonné perdue ou abîmée (à l'exception de l'usure normale).

Documents perdus ou endommagés: Les abonnés sont responsables des documents qu'ils empruntent. Ils ne doivent pas prêter les documents à une autre personne. Ils doivent aussi **payer** pour les documents perdus ou abîmés.

Pour plus de détails, voir la *Politique de retard, de perte ou de dommage*

Les documents abîmés doivent être déclarés lors de leur retour et l'abonné ne doit pas tenter de réparer lui-même le document en question.

Ordinateurs/ Internet : La bibliothèque met à la disposition de tous les citoyens de Crabtree et des abonnés de la bibliothèque trois (3) ordinateurs. Une connexion Wi-Fi est également disponible sur place en libre accès. Une imprimante (impression, photocopie, numérisation) est disponible avec des frais de 0,10 \$ la feuille (noir/ blanc ou couleur).

La bibliothèque n'est pas responsable des sites consultés par ses abonnés.

Pour plus de détails sur l'utilisation d'Internet à la bibliothèque, voir la *Politique d'utilisation d'Internet*.

Prêt de jeux de société et casse-têtes : Les jeux de société et casse-têtes sont soumis aux mêmes règles de prêt que les autres documents disponibles à la bibliothèque.

Prêt de boîtes à thème : Les boîtes à thème sont soumises aux mêmes règles de prêt que les autres documents disponibles à la bibliothèque. Leur contenu sera vérifié à chaque retour. Leur contenu s'adresse aux enfants entre 2 et 5 ans.

Prêt de liseuses : Le prêt de liseuse est limité aux abonnés individuels d'au moins 18 ans. Un dépôt de 20 \$ sera exigé lors du prêt.

Suggestions d'achat : Des suggestions d'achat peuvent être faites à la bibliothèque par les abonnés en s'adressant au comptoir de prêt, par téléphone ou par courriel. Il faut cependant noter que la bibliothèque se réserve le droit de refuser des demandes.

Restrictions : Aucun animal, aucune nourriture ou breuvage n'est toléré dans le local de la bibliothèque.